

**Église Saint-François Xavier - Restauration de l'orgue - Avenant n° 4
à la convention n° 840-40 avec l'État (Ministère de la Culture), la Région
de Franche-Comté et le Département du Doubs**

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par courrier du 3 avril 1989, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles a appelé notre attention sur la nécessité d'une tranche de travaux de restauration complémentaires sur l'orgue de l'Église Saint-François Xavier, classé Monuments Historiques.

Ces travaux non prévus à l'origine s'élèvent à 220 000 F.

Le plan de financement proposé est le suivant :

État (maître d'ouvrage)	110 000 F soit 50,00 %
Région de Franche-Comté	36 666 F soit 16,66 %
Département du Doubs	36 666 F soit 16,66 %
Ville de Besançon	36 666 F soit 16,66 %

La part de la Ville a été prévue au BP 1989 ; elle est inscrite au chapitre 900.4 article 130 (subvention d'équipement) projet 89509.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce dossier et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention n° 84040 entre l'État, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon.

M. LIME : C'est sans doute l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité d'avoir à Besançon une politique du patrimoine car nous avons un patrimoine d'une très grande richesse qu'il convient absolument de valoriser.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, on ne peut que se réjouir de la déclaration d'intention que vient de faire le Maire Adjoint chargé de la Culture. Il faut à Besançon en effet une grande politique du patrimoine, même si des efforts très importants ont été consentis ces dernières années dans ce domaine. Vous avez cité un exemple, on peut en citer d'autres : on peut parler par exemple des travaux de restauration extérieure de l'Église Saint-François Xavier.

Je pense qu'il faut poursuivre et qu'il faut se donner des priorités et je crois que l'Église Saint-François Xavier en est une ; cette église désaffectée est un élément remarquable de notre patrimoine historique. Je soulignais à l'instant que d'importants travaux de restauration extérieure ont été réalisés. Toutefois, et c'est l'avis d'experts autorisés, l'intérieur du bâtiment est dans un état réel et préoccupant de délabrement. Et je crois qu'on ne peut pas ne pas envisager de lancer, même modestement compte tenu des coûts financiers, les travaux d'urgence nécessaires pour assurer la préservation de certains éléments du patrimoine intérieur de ce monument.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, notre groupe dépose aujourd'hui une proposition de délibération en ce sens sur votre bureau. Mais restaurer l'Église Saint-François Xavier en soi ne suffit pas, restaurer sans animer ou sans faire vivre un monument n'a qu'un intérêt insuffisant. C'est pourquoi nous proposons qu'on réfléchisse à nouveau dans cette enceinte et en commission, au devenir de cet édifice culturel de la Ville.

On avait cité un certain nombre de projets concernant ce bâtiment. Nous faisons quant à nous une proposition de mise en place d'un centre bisontin du patrimoine historique dans cette Église au cœur du centre-ville. Je crois que le lieu est privilégié, largement ouvert au public, aux associations très dynamiques de cette ville qui s'intéressent à notre patrimoine, et ce centre bisontin du patrimoine historique pourrait être l'amorce d'une politique plus ambitieuse du patrimoine dont nous pourrions, sans doute, rediscuter dans cette enceinte. Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous déposons une proposition

de délibération sur ce sujet qui nous paraît important parce qu'il implique notre responsabilité collective de laisser aux générations futures un patrimoine en excellent état.

M. LIME : Je suis tout à fait favorable, pour ma part, à la mise en œuvre à Besançon d'une réelle politique du patrimoine, et je n'ai pas attendu la proposition de ce jour pour le penser et pour le dire. Cela me paraît tout à fait nécessaire en effet. Il y a des opérations extrêmement importantes qui se sont déjà déroulées sur le patrimoine immobilier, mais il ne faut pas négliger le patrimoine mobilier, qui est lui-même d'une extrême richesse. J'ajouterai simplement qu'une fois de plus nous sommes en présence d'une proposition de M. VIALATTE qui nous vient directement en assemblée plénière ; il serait quand même plus important de la poser en commission et de commencer à y travailler là où nous sommes tout à fait prêts à discuter ce genre de proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que si nous avons très en amont, c'est-à-dire au niveau de la commission ce type de délibération, on serait quitte de perdre un mois puisque bien entendu ce projet de délibération, je vais le renvoyer pour études à la Commission des Affaires Culturelles, qui va nous le ramener à un prochain Conseil Municipal. Il faut en exposer les motifs, il y a un projet, une demande, une décision, donc c'est le travail de la commission qui va revenir ici. C'est une façon de travailler qui me paraît plus logique.

M. BOICHARD : Oui, mais il n'y aurait pas de cinéma !

M. TOURRAIN : Vous savez, si on appliquait la logique en toute chose, ce serait quelquefois triste, ce que vous semblez oublier. Monsieur le Maire, lorsqu'il s'agit d'une proposition qui est remise au nom de notre groupe, celle-ci est discutée entre nous et cela ne coïncide pas forcément avec la réunion de la commission. De toute façon, ça ne vous coûte pas cher de passer la proposition de votre place à M. LIME qui est à cinq distances de vous.

Désormais, si on peut l'étudier suffisamment à temps pour vous le présenter au moment où la commission en discute, on le fera.

Vous voulez savoir comment cela se fait ? Vous savez très bien comment ça se discute. Vous venez à un groupe, qui est le groupe de la majorité, qui comprend 41 membres. Lorsque vous avez un rapport, vous en discutez entre vous et c'est à la lecture du rapport que l'ensemble des conseillers municipaux sont amenés à se prononcer, à avancer leurs idées. Donc ne vous étonnez pas si dans l'avenir on vous apporte les propositions en séance et non pas à la commission. Je suis certain que M. le Maire ne manquera pas de vous les transmettre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense bien, Monsieur TOURRAIN, que la proposition que je viens de recevoir a fait l'objet de longues délibérations au sein de votre formation, c'est parfaitement logique. Mais notre organisation est telle que ce n'est pas à l'Adjoint, à qui je passerai maintenant cette délibération, de décider, c'est à la commission qu'il anime. Donc nous le remettons à la commission qui va en discuter. Il y a une Municipalité ensuite qui adopte ou non... et puis nous reviendrons devant le Conseil Municipal.

Je répète simplement que la meilleure façon d'opérer consiste à faire toutes les propositions que vous voulez au niveau des commissions qui sont là pour ça.

M. VIALATTE : Un mot simplement pour dire que je comprends, Monsieur le Maire, votre souci d'organiser les travaux de cette assemblée. Ceci dit, il s'agit d'un dossier important avec des masses financières en jeu qui ne sont pas négligeables. Aussi, je crois qu'on peut se donner le temps de la réflexion, et rien ne servirait à notre assemblée de gagner quelques jours ou quelques semaines dans ce processus. Ceci dit, il y a quand même nécessité d'étudier ce dossier rapidement compte tenu des problèmes liés à la dégradation intérieure du bâtiment et deuxièmement, à une situation insatisfaisante actuellement de mise à disposition d'une association théâtrale de cette Église, à l'exclusion de toute autre association de la Ville. On adopte donc là une mesure qui diffère de celle récente que nous avons prise dans cette assemblée. Je crois qu'il n'y a pas deux poids deux mesures en matière culturelle ou d'animation socio-culturelle, il faut que nous puissions réfléchir rapidement au devenir de ce bâtiment.

M. LIME : Sur ce dernier point, je dirai simplement que l'occupation du lieu par une compagnie théâtrale a toujours été conçue comme tout à fait temporaire, bien évidemment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes d'accord avec ce dossier et la délibération qui vient d'être passée à l'Adjoint responsable de cette commission et que nous reverrons donc par la suite.

La discussion est close.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur et renvoie pour étude à la Commission Culturelle, le projet suivant de délibération présenté par M. VIALATTE, Conseiller Municipal et libellé comme suit :

Le Conseil Municipal

Demande :

- que M. le Maire soumette au Conseil Municipal des propositions relatives à la programmation, en 1990 de premiers travaux de restauration intérieure de l'Église Saint-François Xavier, et sollicite l'intervention financière de l'État et des collectivités territoriales concernées pour l'inscription d'une première tranche de cette opération au titre de leur programmation pour 1990.

Décide :

- la réalisation d'une étude relative à la création dans cet édifice culturel désaffecté d'un «Centre Bisontin du Patrimoine Historique» offrant à ce bâtiment une vocation polyvalente (expositions, rencontres et colloques, concerts, etc.).